

Document du Fonds International de Développement Agricole

Réservé à usage officiel

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

**PROGRAMME DE
MOBILISATION DES EAUX DE SURFACE
ET DE GESTION DURABLE DES TERRES
(PROMES-GDT)**

RAPPORT DE MONTAGE DU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Division Proche Orient et Afrique du Nord
Département de la gestion des programmes

CONFIDENTIEL
Document No.
Juillet 2010

Le présent document fait l'objet d'une distribution restreinte et ne peut être utilisé par les destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Son contenu ne peut être par ailleurs révélé sans l'autorisation du Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et de Gestion Durable des Terres (PROMES-GDT)

Rapport de Mission du Montage du Financement Supplémentaire

Table des Matières

UNITE MONETAIRE ET TAUX DE CHANGE	ii
POIDS ET MESURES	ii
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	ii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iii
I. Introduction	1
II. Etat d'avancement du PROMES-GDT	2
A. Etat des réalisations physiques	3
B. Etat des décaissements du programme	6
C. Montage du financement supplémentaire	7
D. Principales modifications dans le montage du Programme	8
E. Risques	10
III. Durabilité du Programme	11
IV. Financement du Programme	11
V. Proposition d'amendement de l'accord de don	12
VI. Suites à donner	13
Appendice 1: Liste des personnes rencontrées	1
Appendice 2. Résumé du Programme, extrait du rapport de pré-évaluation, 2007	3
Appendice 3. Exemple de schéma d'aménagement	7
Appendice 4. Notes sur la construction de citernes et de retenues	11
Appendice 5. Organigramme de l'UGP avec l'ajout du PRODERMO	13
Appendice 5. Cadre logique mis à jour	19

UNITE MONETAIRE ET TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc Djiboutien (FDJ)
USD 1.00	=	FDJ 177.72
FDJ 1.00	=	USD 0.005627

POIDS ET MESURES

Systeme métrique

ANNEE FISCALE

1 Janvier – 31 Décembre

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADDS	Agence Djiboutienne de Développement Social
AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Indosuez-Djibouti
BIsD	Banque Islamique de Développement
CEC	Caisse d'épargne et de crédit
CERD	Centre d'études et de recherche pour le développement
CES	Conservation des Eaux et Sols
CP	Comité de pilotage
CNRE	Comité national des ressources en eaux
DRF	Demandes de remboursement de fonds
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FSD	Fonds Social de Développement
GoD	Gouvernement de Djibouti
INDS	Initiative Nationale de Développement Social
MAEM	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer
MES	Mobilisation des eaux de surface
ONG	Organisation non Gouvernementale
OP	Opérateur privé
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAN-LCD	Plan d'Action de Lutte contre la Désertification
PDD	Plans de développement
PDL	Plans de développement locaux
PDMM	Projet de développement de la microfinance et de la microentreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODERMO	Projet de Développement Rural Communautaire et de Mobilisation des Eaux
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
PTBA	Programme de travail et budget annuel
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UCP	Unité de coordination du programme

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

Rapport de Mission du Montage du Financement Supplémentaire
Version provisoire du 1^{er} juillet 2010

I. INTRODUCTION

1. Le Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et Gestion Durable des Terres (PROMES-GDT) a été instruit au cours de l'année 2006 et 2007 et approuvé par le Conseil d'Administration du FIDA en décembre 2007. L'accord de don a été signé en février 2008 et le programme est entré en vigueur en décembre 2008. La date d'achèvement du programme est le 31 décembre 2014 et la date de clôture du don est le 30 juin 2015. Les coûts totaux du PROMES-GDT sont estimés à 11,637 millions USD sur une période de six ans. Le plan de financement du Programme se présente comme suit:

Tableau 1. Plan de financement établi à la pré-évaluation du PROMES-GDT

Source de financement	FIDA	FFEM	FEM/PNUD	FAE/BAD	PAM*	Gouvernement	Communités	Total (million USD)
Montant (millions USD)	3,0	1,3	1,07	0,28	3,5	2,14	0,3	11,63
%	25,8%	11,2%	9,2%	2,4%	30,2%	18,5%	2,6%	
Statut	Mobilisé	mobilisé	En cours	réorienté	aléatoire	En cours	En cours	

* contribution en nature, « *vivres contre travail* » selon arrivages et priorités du pays

2. Le Programme répond à la problématique de la soif qui frappe la population pastorale pendant les saisons sèches. Le Programme propose une solution intégrée au problème de la soif des populations pastorales combinant une gestion intégrée de l'eau et des ressources sylvo-pastorales. L'objectif principal du programme est d'améliorer les conditions de vie des communautés pastorales en promouvant une gestion durable des ressources naturelles. Les objectifs spécifiques sont: (i) mettre en œuvre un programme de mobilisation des eaux de surface pour les personnes et les animaux afin de lutter contre la soif des populations et permettre une amélioration de la production agricole; et (ii) renforcer les capacités nationales d'organisation et de gestion sur les plans institutionnel, technique et social. Un résumé du projet extrait du rapport de pré-évaluation est en annexe 2.

3. Trois zones prioritaires d'intervention ont été définies: 1) la forêt du Day et ses alentours; 2) les zones à proximité du petit Bara et du grand Bara ; et 3) la région du Gobaad. Le programme devrait toucher directement ou indirectement environ 6 000 ménages (soit environ 36 000 personnes).

4. Le Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et de Gestion Durable des Terres s'articule autour de trois composantes: (a) Mobilisation des eaux de surface et gestion durable des terres (MES-GDT); (b) Renforcement des capacités nationales; et (c) Coordination et gestion du programme. Une Unité de Gestion du Programme localisée au niveau de la Direction de l'Eau du Ministère de l'Agriculture (MAEM-RH) est responsable de la planification, exécution et suivi des activités du Programme. L'Unité de Coordination du Programme (UCP) est composée d'un personnel technique détaché du Ministère et d'un personnel administratif et financier recruté compétitivement. A terme, il est conçu que l'Unité de Gestion puisse gérer tous les travaux de mobilisation des eaux de surface sur financement externe et national, ce qui assurera une meilleure cohérence entre les investissements futurs et le présent Programme et assurera l'intégration des leçons techniques tirées de l'exécution du Programme afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des travaux.

5. Compte tenu des conditions de travail, des capacités d'exécution du MAEM-RH et de la multiplicité de bailleurs finançant le Programme, les 9 risques suivants ont été identifiés :

1. L'approche participative du programme n'est pas fonctionnelle, par manque d'adhésion des communautés ou parce que la démarche n'est pas comprise ou que, pour aller plus vite ou s'étendre au-delà des régions sélectionnées, elle n'est pas mise en œuvre par l'équipe du programme.
2. Les aménagements hydrauliques sont réalisés indépendamment de la gestion concertée des parcours.
3. Le climat est défavorable avec plusieurs années de sécheresse.
4. Le financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)/PNUD n'est pas accordé.
5. Le programme de « vivres contre travail » du PAM s'arrête en fin 2009.
6. La situation économique et monétaire à Djibouti évolue défavorablement.
7. Le marché des entreprises de travaux ruraux n'est pas compétitif à Djibouti et l'excavation des retenues en zone rurale ne peut se faire aux prix prévus.
8. La capacité d'exécution des travaux en régie par le MAEM-RH est insuffisante.
9. L'organisation interne du MAEM-RH est insuffisante pour permettre une gestion efficace du programme.

6. Après 18 mois d'entrée en vigueur du programme, ce sont les risques 4, 5, 7 et 9 qui limitent la mise en œuvre du Programme et qui nécessitent un réexamen des modalités de mise en œuvre du Programme et de sa gestion.

II. ETAT D'AVANCEMENT DU PROMES-GDT

7. Le Programme est actuellement dans sa deuxième année de mise en œuvre. Compte tenu du décalage enregistré dans la mise en place des financements par rapport au plan de financement initial, l'exposé sur l'état d'avancement du Programme commencera par la disponibilité des financements.

Disponibilité des financements. La situation est comme suit :

- Le financement FIDA. Le montant du don s'élève à 1 950 000 DTS équivalent à 3 millions USD. Le dépôt initial de 350 000 USD a été versé en Mai 2009.
- Le financement du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). L'accord de don a été signé début 2009 et la première tranche versée en mai 2009. Cependant, le financement est prévu par tranche annuelle de 170 000 EURO équivalent à 223 978 USD, mais inférieur aux estimations faites dans le rapport de pré-évaluation et qui sont de 567 330 USD.
- Le financement FEM n'est pas encore en place. Le retard est dû principalement aux commentaires du FEM sur le ratio investissements/assistance technique de leur financement et la nécessité de renforcer le suivi environnemental. Le MAEM-RH et PNUD ont apporté des réponses claires à ce sujet et le projet sera à présent soumis à l'approbation du conseil FEM au cours du mois de juillet 2010.
- Le financement de la Facilité Africaine de l'Eau n'est pas disponible. En effet, il était prévu que la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) finance les études d'avant projet sommaires et détaillés de sites potentiels de micro-barrage. Deux sites parmi les dix initialement prévus sont actuellement programmés dans le cadre du Projet d'Appui à la Mobilisation des Eaux de Surface à usage domestique et agricole, financé par la Facilité Africaine de l'Eau et géré par l'UGP.
- Le programme de vivres contre travail du PAM est partiellement mobilisé. Le PAM a évolué dans son approche en privilégiant les vivres contre travail et la restriction de la distribution de rations alimentaires à la période de soudure. Cependant, le PAM ne peut couvrir les besoins du PROMES-GDT qu'à hauteur de 5000 Hj/an soit environ 10% de ce qui était prévu à la pré-évaluation du Programme.
- Le Gouvernement s'acquitte du paiement des salaires du personnel détaché et taxes et impôts grevant les biens, travaux et services procurés par le Programme. De plus,

le MAEM-RH a mis à la disposition du Programme des locaux et mobilier de bureau, l'eau, et l'électricité.

8. L'UGP a pris une série de mesures – avec l'approbation des bailleurs de fonds - pour pallier les retombées du décalage dans la mise en place des financements sur la performance du Programme:

- Les activités financées par le FFEM dans la Forêt du Day ont été réduites en 2009 pour se focaliser sur les activités de démarrage notamment la sensibilisation des communautés, l'organisation du ramassage de bois, l'installation d'une pépinière et la construction de bureau. En 2010, l'UGP prévoit d'utiliser la procédure de paiement direct pour les biens achetés tels que le tracteur et ses accessoires.
- Les activités telles que la réhabilitation de locaux pour les unités régionales de coordination du Programme, le voyage d'étude dans des pays adoptant une approche similaire de gestion intégrée de l'eau et des parcours, vont être pré-financées sur le don du FIDA et remboursées par la suite sur le don du FEM.
- Compte tenu de la décentralisation du programme vivres contre travail du PAM et afin de veiller à une complémentarité entre les travaux à haute intensité proposés par le Programme et ceux retenus par le Gouvernement régional, le FIDA a convenu avec le PAM et MAEM-RH que le comité régional de programmation des activités du PAM fasse aussi office de comité de pilotage régional du Programme. L'UGP et PAM ont également finalisé en juin 2010 la lettre d'entente proposant la programmation des vivres contre travail pour 2010. la lettre est actuellement soumise au Ministre de l'Agriculture pour signature.
- Compte tenu du retard enregistré dans la mise en œuvre du Programme et la nécessité de limiter sa dépendance sur les vivres contre travail, la mise en œuvre initialement prévue sous forme de travaux à haute intensité en main d'œuvre consiste à présent à combiner travaux à l'entreprise, travaux avec la participation communautaire et travaux en régie. Ceci permet un gain en temps et un meilleur emploi des ressources disponibles au niveau des secteurs associatif et privé, ainsi qu'au niveau du MAEM-RH.

9. La première année du Programme a donc consisté à ajuster les dispositions de la pré-évaluation du Programme avec les contraintes financières. Ceci se traduit par des réalisations physiques très modestes. Néanmoins, l'UGP adhère jusqu'à présent à l'adoption d'une démarche intégrée de gestion de l'eau et des parcours.

A. Etat des réalisations physiques

10. L'état d'avancement du Programme est résumé par composante dans les paragraphes suivants.

Composante 1: Mobilisation des eaux de surface et gestion durable des terres

11. **Aménagement d'ouvrages hydrauliques.** En décembre 2009, le Programme a entrepris une visite de reconnaissance de 10 citernes à réhabiliter et 4 citernes à construire identifiées par les communautés. Cette mission a permis de mieux cerner le dimensionnement et les coûts des ouvrages et la participation des communautés à la construction ou réhabilitation. Dans le Plan de Travail et Budget (PTBA) de l'année 2010, le Programme a prévu la construction de 10 nouvelles citernes, la réhabilitation de 16 citernes, la réhabilitation de 2 retenues et 2 mares. Le lancement des travaux n'ayant pas eu lieu jusqu'à présent, l'UGP ne dispose que de 6 mois pour réaliser les objectifs physiques du PTBA 2010.

12. Le Programme avait initialement prévu la construction de 2 micro-barrages à titre expérimental. Compte tenu que le financement n'est pas disponible pour effectuer les études APS/ APD, le MAEM-RH et FIDA ont convenu que la priorité sera donnée à la réhabilitation de micro-barrages. Les sites potentiels ont été identifiés par le MAEM-RH et FIDA en janvier

2010 et inclus dans le PTBA 2010 du Programme. Une étude approfondie en terme de relevés topographiques, études géotechniques, enquête socio-économique et environnementale est prévue. Elle sera conduite par une équipe du MAEM-RH et du Centre d'Etude et de Recherche et Développement (CERD) et encadrée par un consultant aménagiste/ micro-barragiste.

13. Les engins de la brigade mécanisée notamment le bulldozer à chenille, camion-benne et porte char sont en cours d'acquisition. Ce matériel constituera le noyau de la brigade mécanisée déployée au Nord du pays dans la localité de Dorra, district de Tadjourah. Compte tenu des délais de livraison des engins, il est attendu que la brigade soit opérationnelle en 2011.

14. **Gestion durable des terres.** La mise en place des 2 pépinières prévues dans la zone de la forêt du Day et la zone de Randa est en cours. La capacité de ces pépinières est de 20 000 plants et 30 000 plants respectivement. Des associations de femmes ont été identifiées pour cogérer les pépinières. Elles seront d'abord formées par le pépiniériste du MAEM-RH et seront par la suite responsable des activités quotidiennes et de la vente des plants. Les zones du Day et Randa ont des potentialités horticoles et forestières et il y a une demande pour de tels plants.

15. Les activités liées à la conservation des eaux et sols et conservation/ développement des parcours ont été identifiées avec 6 comités de pilotage communautaires et inclus dans leurs schémas d'aménagement annuel. Le retard dans la construction de retenues s'est répercuté sur les travaux de conservation des eaux et sols dont l'objectif est de diminuer l'érosion affectant ces ouvrages. Le retard dans la mise en place des activités pastorales s'explique par le retard et l'incertitude quant à la mobilisation des vivres contre travail.

16. **Amélioration de la production animale.** En 2009 et 2010, la Direction de l'Elevage du MAEM-RH a formé 50 techniciens dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire. Des médicaments et des pierres à lécher ont été distribués. Le PROMES-GDT a élaboré les termes de référence de l'étude zootechnique nécessaire pour mieux comprendre la productivité du cheptel et d'obtenir une situation de référence.

17. **Protection et sauvegarde des espaces forestiers menacés de la zone de la forêt du Day.** Le comité de pilotage communautaire (CPC) de la Forêt du Day a réussi avec l'appui du Programme de mettre fin au ramassage de bois par l'armée, pratique qui aggravait la dégradation de la forêt du Day. A présent, des gardiens employés par le CPC collectent le bois mort et le mettent dans des zones faciles d'accès pour les militaires et la communauté. Un système de redevances n'est pas encore en place. La pépinière de la forêt du Day comporte actuellement 1000 plants environ. Les travaux sont ralentis car les vivres contre travail ne sont pas encore mobilisés. Un local servant aux activités d'artisanat et d'apiculture ainsi que de bureau du responsable forestier de l'UGP est en cours d'aménagement. En 2010, il est prévu d'aménager 100 ha de genévrier dans la Forêt et 500 ha en périphérie de la Forêt. Ces activités n'ont pas démarré compte tenu de la capacité actuelle de la pépinière, le manque de formation sur les travaux de CES qui font partie intégrante des travaux d'aménagement de la Forêt et ses environs et le besoin de synchroniser les activités avec la saison des pluies.

Composante 2: Renforcement des capacités nationales

18. **Renforcement des capacités des communautés pastorales.** Au sein des trois zones prioritaires du Programme, l'UGP a identifié les six parcours suivants: (i) parcours de la forêt de Day et ses environs Ouest immédiats ; (ii) Randa Ouest-Makarassou Centre ; (iii) Makarassou-Extrême Ouest-Plaine de Douda ; (iv) plaine Endoréique d'Andabba-Madgoul ; (v) parcours Petit et Grand Bara – Hemed-Karta ; et (vi) parcours As eyla-Gobaad. L'UGP a sensibilisé les chefs tribaux, les jeunes et les femmes quant aux objectifs et la démarche du Programme et a facilité la mise en place de 5 comités de pilotage communautaires sur les 6 prévus. Le comité relatif au parcours de la plaine Endoréique d'Andabba-Madgoul est en

cours de formation. Les comités sont organisés autour des structures coutumières de gestion des parcours.

19. Les comités de pilotage communautaires (CPC) constitués jusqu'ici comprennent 12 membres représentatifs des chefs tribaux, des jeunes et des femmes. Il y a au moins 2 femmes par comité de pilotage. Les responsabilités des CPC sont la définition des interventions prioritaires en consultation avec leurs communautés, négociation avec le Programme et les autorités locales des schémas d'aménagement hydro-sylvo-pastoraux, la mobilisation de la participation communautaire, la mise en place de comités de gestion pour le fonctionnement et l'entretien de divers investissements, le suivi des activités et de leurs effets sur les communautés. L'UGP développera en collaboration avec les CPC et avec l'assistance des autorités locales, les statuts et l'entité juridique du CPC.

20. En juin 2010, L'UGP a formalisé sa collaboration avec les communautés par la formulation des schémas d'aménagement annuels. Six schémas annuels existent ; cependant seuls trois sont complétés et soumis dans le cadre du PTBA 2010. Ces schémas comprennent la liste d'ouvrages hydrauliques et sylvo-pastoraux que l'UGP et les comités de pilotage ont convenu ainsi que les activités qui seront exécutées en usant du programme vivres contre travail. Un exemplaire de schéma d'aménagement est joint en annexe 3.

21. **Renforcement des capacités administratives.** Le programme de renforcement prévu à la pré-évaluation n'a pas eu lieu. Actuellement, les recrutements d'un Volontaire des Nations Unies (VNU) spécialisé en foresterie, d'un agro-pastoraliste, d'un spécialiste en conservation des eaux et sols et d'un aménagiste/ micro-barragiste sont en cours. L'UGP est en train d'examiner le devis d'un voyage d'étude en Tunisie pour visiter des ouvrages similaires et examiner l'approche participative adoptée dans l'aménagement hydro-agro-pastoral.

Composante 3: Coordination et Gestion du Programme

22. L'UGP comporte une équipe technique détachée du MAEM-RH et comprenant le coordonnateur du Programme, le responsable pastoral, le responsable hydraulique, le responsable forestier, les 2 coordonnateurs régionaux. Depuis janvier 2010, cette équipe technique reçoit des indemnités mensuelles financées sur le don FIDA. L'équipe financière et administrative quant à elle est recrutée compétitivement. Elle comprend le responsable administratif et financier et la secrétaire de direction. La mission de supervision de l'UNOPS en 2008 a recommandé la création d'un poste de responsable en passation des marchés. Ce poste a été pourvu en juin 2010 par la réaffectation du responsable administratif et financier à ce poste. En plus des financements du PROMES-GDT, l'UGP gère aussi le Projet d'Appui à la Mobilisation des Eaux de Surface à usage domestique et agricole financé par la FAE. Dès 2012, l'UGP sera amenée également à gérer le Projet de Développement Rural Communautaire et Mobilisation des Eaux financé par la Banque Mondiale.

23. Sur le plan technique, et dans le cadre d'autres projets qu'elle gère, l'UGP a adopté une démarche cohérente avec le montage du PROMES-GDT notamment la constitution de CPC, la participation des communautés sous forme de travail (notamment les fouilles pour les citernes), le recours au CPC pour la maîtrise d'œuvre des citernes. L'UGP a également élaboré la méthodologie de l'enquête de base et a contribué à l'enquête sur la sécurité alimentaire organisée par le PAM et dont les résultats seront publiés en juillet 2010.

24. Compte tenu du retard enregistré dans la mise en œuvre et au-delà des contraintes liées au décalage de mise en place des financements FEM, FAE et PAM par rapport au plan de financement du Programme, les capacités de programmation et d'exécution de l'UGP sont limitées. Ceci est principalement dû aux facteurs suivants : (i) le personnel technique est souvent sollicité pour des tâches autres que celles liées à la mise en œuvre du Programme; (ii) il n'y a pas d'affectation claire des activités contenues dans le plan de travail annuel aux divers responsables; (iii) les coordinateurs régionaux ne sont pas encore déployés dans les districts par manque de bureau et de logement; et (iv) la passation de marché est décalée par

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROGRAMME DE MOBILISATION DES EAUX DE SURFACE ET GESTION DURABLE DES TERRES
MISSION DE MONTAGE DU FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE

rapport au calendrier de mise en œuvre. Par conséquent, le planning d'exécution des activités n'est pas respecté.

25. La capacité de gestion financière du Programme est très faible. La mission FIDA de revue financière de mai 2010 a jugé que la gestion administrative et financière du Programme est déficiente : l'UGP est incapable de produire dans des délais acceptables des produits fiables tant au niveau de la préparation des demandes de réapprovisionnement que de la présentation de documents comptables se rapportant à la fonction administrative et financière du programme (états financiers, manuel de procédures administratives et financières, saisie des données comptables dans le logiciel etc.). Le Gouvernement a pris des mesures correctives, à savoir la réaffectation du Responsable Administratif et Financier au poste de Responsable en Passation des Marchés et le recrutement d'une assistance technique pour la gestion financière en attendant le recrutement compétitif du Responsable Administratif et Financier.

B. Etat des décaissements du programme

26. **Etat des décaissements du PROMES-GDT.** Les décaissements au 30 mars 2010 sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 2. Résumé des dépenses du PROMES-GDT au 30 Mars 2010 en USD

Schéma de financement PROMES-GDT et état de dépenses par financier
 Au 30 Mars 2010

No.	catégorie	FIDA		Communauté		FEM		Autres Bailleurs		FFEM		PAM		GOD		Total	
		RPE	Actuel	RPE	Actuel	RPE	Actuel	RPE	Actuel	RPE	Actuel	RPE	Actuel	RPE	Actuel	RPE	Actuel
1	Génie Civil		4751.412			45400	0			32051				11400		56800	36802
2	Travaux d'aménagement																
	Travaux CES			109900								1264400				1374300	0
	Ouvrages hydrauliques	1190300		94000								1072000		209600		2565900	0
	Ouvrages forestiers			63500				25000	309100	111077	730300		39700		1142600	136077	
	Aménagement parcours	54300		40500		154300	0					466000		11500		726600	0
3	Equipements et moyens de transport	557800	4971.751					19785	204200	29500				229100	8305	991100	62562
4	Etudes, formation et assistance technique	36300				888200	0	234900		527700	17428			271500		1958600	17428
5	Maitrise d'oeuvre	257200				27000	0			56400				64900		405500	0
6	Salaires et indemnités	335100	67222.41						5395		3630			1089600	140150	1424700	216397
7	Entretien et fonctionnement	567800	33936.98					8028	188900	2351				221300		978000	44316
	Total	2998800	110882.6	307900		1114900	0	234900	58208	1286300	196037	3532700		2148600	148455	11624100	513583
	Taux de dépenses effectives		4%		0%		0%		25%		15%				7%		4%

27. Le taux de dépenses au 30 mars a atteint 4% du coût total du Programme. Les principaux postes de dépenses sont les salaires et indemnités (42% des dépenses), les ouvrages forestiers (26%), les équipements et moyens de transport (12%), l'entretien et le fonctionnement (9%). En tenant compte des passations de marché notamment pour la brigade mécanisée, le taux d'engagement sur le don FIDA atteindrait 800 000 US\$, représentant 27% du montant total du don.

28. **Constats sur la performance du PROMES-GDT.** Comme indiqué ci-dessus, les performances du Programme restent très modestes et ceci est principalement dû aux difficultés suivantes :

- La mise en œuvre du Programme est largement dépendante du programme vivres contre travail du PAM. Cependant, le PAM peut subvenir partiellement aux besoins en vivres contre travail prévus dans le rapport de pré-évaluation (RPE) du Programme. Ceci nécessite de diversifier les méthodes de mise en œuvre du Programme tout en tenant compte de l'état nutritionnel et de pauvreté des populations.
- L'augmentation des coûts de la mise en œuvre de certains ouvrages notamment les citernes par rapport aux prévisions du rapport de pré-évaluation (RPE), les engins de la brigade mécanisée, ainsi que l'addition des indemnités du personnel qui n'étaient pas initialement prévues et du poste de responsable en passation des marchés. Ceci implique une révision des coûts du Programme.
- Le montage institutionnel du programme se caractérise par une forte présence au niveau central du MAEM-RH et une présence ponctuelle liée aux missions et accomplissement de tâches distinctes au niveau régional. Un tel montage se révèle insuffisant pour assurer le travail de terrain requis par le Programme notamment au niveau de l'accompagnement de la population, formation des CPC et intégration des aménagements hydrauliques et sylvo-patoraux, la synchronisation des activités avec les saisons de pluie.
- Retard dans la mise en place du financement FEM. Ce retard a compromis la mobilisation de l'assistance technique, la mise en place du dispositif d'accompagnement et de renforcement des capacités des communautés.

29. La comparaison de la situation du Programme avec l'état d'avancement relativement plus satisfaisant de la sous composante forestière du PROMES-GDT et les activités similaires financées par la FAE démontrent les facteurs nécessaires au redressement de la situation : (i) affecter clairement les activités et responsabiliser les personnes désignées ; (ii) sous-traiter la mise en œuvre de certaines activités à des partenaires compétents, par ex des bureaux d'étude, associations, ONG ; et (iii) effectuer un suivi de proximité par bailleur de fonds. Le montage du financement supplémentaire a pris ces facteurs en considération.

C. Montage du financement supplémentaire

30. **Vue d'ensemble sur le programme eau du Gouvernement.** La lutte contre la soif des populations rurales constitue un élément fondamental de la stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement. En effet, il est estimé que plus de 50% de la population rurale n'a pas accès à l'eau potable et que l'eau reste le facteur le plus limitant pour la pratique de l'élevage, principale activité de l'économie rurale. En effet, la rareté de l'eau limite l'exploitation de certaines zones de pâturage et la santé animale nécessite en premier lieu une disponibilité de l'eau sur les zones de parcours.

31. Le programme de lutte contre la soif comprend deux volets complémentaires : (i) l'exploitation des eaux souterraines ; (ii) la mobilisation des eaux de surface. La bonne gestion des ressources en eau constitue un axe transversal du programme de lutte contre la soif. Le montant total des investissements prévus dans le secteur eau en milieu rural est de US\$ 109 millions et a pour objectif l'augmentation de la disponibilité en eau de 2.5 million m³ / an à plus de 7 million m³ par an à l'orée 2020. Plusieurs programmes sont actuellement en cours pour assister le MAEM-RH dans l'accomplissement de cet objectif :

- Dans le domaine de l'exploitation des eaux souterraines : le Fonds Saoudien, La Coopération Internationale Japonaise (JICA), et la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) par le biais du Projet d'Appui à la Mobilisation des Eaux de Surface à usage domestique et agricole.
- Dans le domaine de la mobilisation des eaux de surface : le Fonds de Solidarité Nationale du Gouvernement, l'Union Européenne pour la construction d'un barrage à grande capacité de rétention, la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) par le biais du Projet d'Appui à la Mobilisation des Eaux de Surface à usage domestique et agricole, la Banque Islamique de Développement et le programme multi-bailleurs FIDA/FFEM/FEM/PAM du PROMES-GDT et prochainement le Projet de

Développement Rural Communautaire et Mobilisation des Eaux (PRODERMO)
financé par la Banque Mondiale.

32. Etant donné le caractère novateur de la mobilisation des eaux de surface, il y a lieu de développer la capacité du MAEM-RH afin d'assurer une bonne exécution des divers projets, et de piloter un certain nombre d'investissements obéissant à une approche intégrée de gestion de l'eau et des parcours pour développer les lignes directrices d'investissements dans ce domaine. En effet, l'équilibre eau/parcours est fondamental au développement durable dans les zones rurales notamment pastorales.

33. **Raison d'être du financement supplémentaire.** Compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme, et de la nécessité de renforcer la capacité du MAEM-RH tant sur le plan technique que logistique et financier, le financement supplémentaire accordé par le FIDA permettra de :

- Faire l'adéquation entre les réalisations du Programme et le financement. Ceci se réfère essentiellement au remplacement partiel du programme vivres contre travail par une exécution à l'entreprise et le recours à une rémunération partielle de la main d'œuvre locale ; au renforcement de la brigade mécanisée du MAEM-RH en vue de la rendre plus opérationnelle et efficiente ; au renforcement de l'UGP notamment le pôle financier, le déploiement d'effectifs au niveau régional et la capacité de gestion de Programme.
- Prendre en charge pour l'année 2010 le financement de l'assistance technique court terme dans le domaine du génie rural/ hydraulique et la formation des communautés. Le FEM prendra en charge cette assistance technique à partir de 2011.

D. Principales modifications dans le montage du Programme

34. **Modifications dans le montage du programme.** Les résultats physiques du Programme restent inchangés : (i) 6000 ménages bénéficiaires en terme de sécurité en eau pendant la saison sèche ; (ii) la quantité d'eau mobilisée augmente légèrement de 234 000 m³ à approximativement 240 000 m³ grâce au redimensionnement des ouvrages ; (iii) le nombre total d'ouvrages diminue de 155 à 92 (voir tableau ci-dessous) ; (iv) environ 1000000 UF produites grâce à l'amélioration des parcours ; (v) aménagement de 500 Ha dans la Forêt du Day et 1000 Ha dans ses environs. De même, les objectifs, la zone de projet, le groupe cible et l'articulation du Programme en 3 composantes, ne changent pas.

Tableau 3. Réalisations physiques d'ouvrages hydrauliques

No.	Ouvrages	Calculs RPE		Calculs Mission Fin Sup	
		Nbre ouvrages	Volume eau en m3	Nbre ouvrages	Volume eau en m3
1	Citernes construites et réhabilitées	95	6400	66	5800
2	Retenues construites et réhabilitées	58	177000	24	175000
5	Construction/ réhabilitation petits barrages	2	50000	2	60000
	Total	155	233400	92	240800

35. Les principales modifications portent sur les aspects suivants :

36. **Composante 1.** Les aménagements hydrauliques comprendront la construction et la réhabilitation des citernes à usage humain, réhabilitation ou construction de retenues pour l'usage du bétail, et réhabilitation des micro-barrages, ouvrages de rétention de contenance de l'ordre de 50 000 m³. Les méthodes d'exécution varieront entre: (i) l'entreprise pour la

construction de citernes, (ii) la participation communautaire pour la réhabilitation de citernes, (iii) la régie pour la construction et la réhabilitation des retenues, et (iv) l'entreprise pour la réhabilitation des micro-barrages. Une étude approfondie sur des sites pré-identifiés au niveau national déterminera les travaux de réhabilitation des micro-barrages.

37. Les ouvrages de CES et les aménagements de parcours restent inchangés en termes de réalisation physique. L'UGP et CPC planifieront les travaux CES de manière intégrée avec les ouvrages hydrauliques. Le Programme engagera des démonstrations sur les travaux de CES et le CPC poursuivra ces travaux dans le cadre de l'entretien des retenues. Les ouvrages pastoraux devront de même faire l'objet d'une planification intégrée avec les ouvrages hydrauliques. Au lieu de recourir au paiement direct de la main d'œuvre soit par des vivres contre travail soit par la rémunération du travail, le Programme contractera les comités de pilotage pour la fourniture de semences de plantes pastorales. Le programme fournira aux communautés l'outillage et la formation nécessaires pour récolter les semences et les conserver. De même, il est proposé que des associations féminines cogèrent les pépinières et le Programme peut fournir l'investissement, la formation et une dotation de fonctionnement qui sera déduite du prix d'achat des plants.

38. Les aménagements forestiers restent inchangés.

39. **Composante 2.** Les activités de renforcement des capacités communautaires en gestion intégrée des ressources naturelles restent inchangées. Compte tenu de l'importance de la capitalisation du savoir, il est proposé de réactiver le groupe de réflexion sur les questions de l'eau en milieu rural et de mettre à jour les fiches techniques relatives aux divers types d'ouvrages et d'aménagement intégré eau/parcours.

40. L'assistance technique long terme était le principal instrument de renforcement des capacités du MAEM-RH. Elle consistait à recruter deux conseillers techniques, l'un en génie rural et l'autre en pastoralisme. Il s'avère qu'une assistance court terme plus diversifiée répondrait mieux aux besoins de renforcement des capacités de l'UGP et des Directions de l'Eau et des Grands Travaux. Les spécialisations retenues sont le pastoralisme, le génie rural et les travaux de conservation des eaux et sols.

41. **Composante 3.** En vue de l'expansion du programme eau de surface au MAEM-RH, il est prévue de renforcer l'UGP en termes de gestion financière, de planification/ programmation et de mise en œuvre.

42. Le renforcement de la gestion financière (pour préparer le passage graduel au Bureau de gestion des projets) consisterait en la création d'un pôle financier au sein de l'UGP composé de : un responsable administratif et financier, un aide-comptable et un responsable de passation des marchés. Le pôle financier fonctionnerait sous la supervision du responsable administratif et financier (RAF). La mission et le MAEM-RH ont convenu que tous les postes vacants à l'exception de celui du responsable en passation des marchés seront recrutés compétitivement. Le MAEM-RH a réaffecté le responsable administratif et financier au poste de responsable en passation des marchés, effectif 1^{er} juin 2010. Ce recrutement rétroactif sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

43. L'UGP bénéficiera d'une assistance technique internationale pour appuyer la mise en œuvre du Programme. L'assistance technique sera d'abord mobilisée pour une période d'essai de 4 mois. Dans le cas où le MAEM-RH est satisfait de ses prestations, la durée d'engagement peut être prolongée jusqu'à 12 mois à plein temps.

44. L'exécution du Programme nécessite un planning rigoureux, une affectation claire des activités et responsabilités et une présence continue sur le terrain. A cet égard, l'UGP entreprendra de dresser un planning pour chacun de ses membres. L'équipe se renforcera de deux animateurs/ rices déployés au niveau régional et qui compléteront les équipes régionales. Ils/elles seront chargés de la sensibilisation des communautés, formation des CPC et des comités de gestion des ouvrages, mobilisation des femmes dans les diverses activités, assurer le ciblage des pauvres, suivi des capacités des CDC et des effets du

Programme au niveau communautaire. Le coût des deux animateurs/ rices est pris en charge sous la catégorie maîtrise d'oeuvre. Le Responsable Forestier et les coordinateurs régionaux Sud et Nord prendraient fonction dans leurs districts d'intervention.

45. L'UGP travaillerait étroitement avec l'unité de gestion des points d'eau de la Direction de l'Eau ainsi que la Croix Rouge Française qui dispose de méthodologie et manuels pour former les comités de gestion des citernes et des retenues. Cette collaboration permettra à l'UGP d'assurer l'accompagnement des communautés, la constitution et la formation des comités de gestion de l'eau et des parcours, et une meilleure organisation des chantiers pour les divers ouvrages.

E. Risques

46. **Les risques.** Compte tenu des ajustements apportés aux modalités d'exécution et de gestion du Programme, la matrice des risques a été mise à jour.

Tableau 4. Matrice des risques du Programme

Risques	Description	Impact sur performance PROMES-GDT et stratégie de mitigation
L'approche participative du programme n'est pas fonctionnelle.	L'UGP a démontré que l'approche est fonctionnelle notamment pour les citernes et l'aménagement de la forêt du Day. La participation communautaire aux travaux CES et pastoraux est encore à tester.	Modéré. Un renforcement méthodologique est nécessaire et ceci sera accompli grâce à l'assistance court terme en pastoralisme et CES.
Les aménagements hydrauliques sont réalisés indépendamment de la gestion concertée des parcours.	L'UGP a bien veillé à l'intégration des 2 aménagements hydrauliques et pastoraux dans les premiers schémas d'aménagement établis avec les CPC.	Modéré. Un renforcement méthodologique est nécessaire et ceci sera accompli grâce à l'assistance court terme en génie rural, pastoralisme et CES.
Le climat est défavorable avec plusieurs années de sécheresse.	Les zones ont connu une sécheresse en 2008 et 2009. L'UGP intègre la notion de parcours refuge qui peuvent être utilisés pendant ces périodes.	Significatif. Une provision pour les cas de sécheresse a été prévue.
Le financement du FEM/PNUD n'est pas accordé.	Le financement est à présent en cours d'examen par le Conseil du FEM.	Significatif. UGP, FIDA, PNUD et point focal FEM du Gouvernement devront faire un suivi rapproché.
Le programme de « vivres contre travail » du PAM s'arrête en fin 2009.	Le programme vivres contre travail est poursuivi mais des quantités réduites sont mises à la disposition du PROMES-GDT.	Modéré. Les modalités d'exécution du Programme ont été diversifiées.
La situation économique et monétaire à Djibouti évolue défavorablement	Le taux de croissance économique s'élève à 7%. L'inflation a atteint 9% à la suite de la crise liée à la flambée des prix des denrées alimentaires.	Modéré. Un taux d'inflation national de 3% a été retenu.
Le marché des entreprises de travaux ruraux n'est pas compétitif.	Préférence donnée aux travaux en régie qui sont moins coûteux que l'entreprise.	Modéré. La brigade mécanisée du MAEM-RH va être renforcée et déployée dans la zone Nord. Une brigade est déjà en place pour la zone Sud.

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROGRAMME DE MOBILISATION DES EAUX DE SURFACE ET GESTION DURABLE DES TERRES
MISSION DE MONTAGE DU FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE

Risques	Description	Impact sur performance PROMES-GDT et stratégie de mitigation
L'organisation interne du MAEM-RH est insuffisante pour permettre une gestion efficace du programme.	L'UGP est plus performante quand les activités sont clairement affectées au personnel, les travaux sont sous-traités à des bureaux d'étude, et quand elle reçoit un encadrement de proximité (par ex, du PNUD).	Significatif. Une assistance technique en gestion, suivi et évaluation est prévue. Le planning détaillé des activités est en cours, l'équipe financière sera renforcée.

III. DURABILITE DU PROGRAMME

47. **Durée du Programme.** La durée du Programme est de 6 ans. La date de l'achèvement du Programme demeure le 31 décembre 2014 et la date de clôture du don est le 30 juin 2015. Le MAEM-RH dispose donc de 4.5 ans pour exécuter le Programme. Compte tenu des travaux préparatoires au niveau des communautés et l'expérience de terrain acquise par l'UGP, les travaux physiques sont réalisables dans les délais proposés. L'UGP devrait porter une attention accrue aux aspects organisationnels des CPC.

48. **La durabilité.** La pérennisation des investissements du Programme est assurée par sa démarche participative et son insertion dans une stratégie nationale de lutte contre la soif. L'approche d'exécution en entreprise, de recours aux associations et CPC pour la maîtrise d'œuvre, et d'implication du gouvernement régional dans la planification et le suivi permet d'institutionnaliser la programmation intégrée de gestion de l'eau et des parcours au niveau des communautés et des districts. Au niveau du MAEM-RH, le renforcement des compétences du personnel technique permettra une meilleure coordination et exécution multi-disciplinaire des investissements dans la mobilisation des eaux de surface. Il est prévu que le Programme utilisera à plein temps les brigades mécanisées Nord et Sud du MAEM-RH. Compte tenu des investissements nationaux et de financiers multi- et bilatéraux dans ce domaine, le Gouvernement s'engage à affecter une enveloppe de l'ordre de US\$ 500 000 par an à la mobilisation en eau de surface pour maintenir les 2 brigades opérationnelles. Le MAEM-RH a informé la mission que le Ministère prépare une proposition d'établir un Fonds d'Appui au Secteur Primaire qui pourrait entre autres financer l'entretien des brigades. Le Ministère des Finances pourrait considérer favorablement l'allocation d'une enveloppe budgétaire spécifique au programme de mobilisation des eaux de surface dans le cadre du programme de lutte contre la soif du Fonds de Solidarité Nationale

IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME

49. **Budget et plan de financement.** Les coûts totaux du programme – en tenant compte du financement supplémentaire - sont estimés à 2,18 milliards FDJ (12,30 millions \$EU) sur une période de 6 ans (tableau 5). Les coûts de base sont de 1,97 milliards FDJ (11,08 millions \$EU) auxquels s'ajoutent 1% d'imprévus physiques, soit 145 000 \$EU et 10% d'imprévus financiers, soit 1,06 millions \$EU. Les taxes y sont incluses, pour un montant total de 1,30 millions \$EU soit 10,6% du coût total. Enfin, les investissements représentent 75,6% des coûts totaux soit 9,29 millions \$EU et les coûts récurrents 24,4%, soit 3 millions \$EU.

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROGRAMME DE MOBILISATION DES EAUX DE SURFACE ET GESTION DURABLE DES TERRES
MISSION DE MONTAGE DU FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE

Tableau 5 : Coût du Programme par composante

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et de gestion durable des terres
Components Project Cost Summary

	(FDJ Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Mobilisation des eaux de surface et gestion durable des terres								
1. Aménagement d'ouvrages hydrauliques	508	289	797	2 861	1 624	4 485	36	40
2. Gestion durable des terres	123	15	138	692	85	777	11	7
3. Amélioration de la production animale	6	13	19	31	74	105	70	1
4. Protection et sauvegarde des espaces forestiers menacés de la zone de la forêt du Day	214	97	311	1 205	544	1 748	31	16
Subtotal Mobilisation des eaux de surface et gestion durable des terres	851	413	1 264	4 789	2 326	7 115	33	64
B. Renforcement des Capacités nationales	167	38	205	938	214	1 152	19	10
C. Gestion du programme et pilotage	356	145	501	2 005	816	2 821	29	25
Total BASELINE COSTS	1 374	596	1 970	7 733	3 356	11 089	30	100
Physical Contingencies	20	6	26	112	33	145	23	1
Price Contingencies	168	22	190	945	124	1 069	12	10
Total PROJECT COSTS	1 562	624	2 186	8 789	3 514	12 303	29	111

50. Les ressources disponibles pour le financement du Programme changent particulièrement pour le FIDA, le PAM, le Gouvernement et les Bénéficiaires. En effet, le financement FIDA augmente à 6 millions US\$ tandis que la valeur monétaire du programme vivres contre travail diminue à 1.12 millions US\$, ce qui reflète une réduction des travaux dépendant des vivres contre travail pour favoriser davantage l'exécution à l'entreprise, en régie ou avec la participation communautaire. La contribution du Gouvernement s'élève à 2.6 millions US\$. La contribution du Gouvernement comprend l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par le gouvernement au moyen d'exonérations des droits et taxes et qui s'élèvent à 1.3 millions US\$. Le Gouvernement prend également en charge les frais de location des bureaux du programme, les charges d'eau et d'électricité ainsi que les salaires des agents de l'Etat mis à la disposition du Programme, estimés à 1.3 US\$ millions. La contribution des Bénéficiaires diminue car leur participation est actuellement focalisées sur les fouilles pour la construction des citernes et l'entretien des ouvrages hydrauliques (y inclut les travaux CES et les aménagements pastoraux). Les enveloppes du FEM et FFEM restent inchangées. Le PNUD s'ajoute en tant que nouveau bailleur de fonds du Programme pour refléter les contributions effectuées jusqu'à présent notamment au niveau de l'aménagement de la forêt du Day et ses environs. Le financement de la FAE est supprimé.

Tableau 1: Plan de financement par financier et par composante

	FIDA		Communauté		PNUD		FFEM		FEM		PAM		GOV		Total		Local (Excl. Duties & Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. Mobilisation des eaux de surface et gestion durable des terres																			
1. Aménagement d'ouvrages hydrauliques	4 112.1	82.6	80.0	1.6	-	-	-	-	-	-	59.5	1.2	729.0	14.6	4 980.5	40.5	1 711.7	2 631.4	637.5
2. Gestion durable des terres	288.7	32.2	33.7	3.8	-	-	-	-	140.3	15.7	388.0	43.3	45.4	5.1	866.2	7.3	89.4	761.4	45.4
3. Amélioration de la production animale	20.6	18.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91.4	81.6	112.1	0.9	77.1	26.9	8.1
4. Protection et sauvegarde des espaces forestiers menacés de la :	-	-	58.5	3.0	-	-	966.2	50.1	-	-	673.0	34.9	229.7	11.9	1 927.3	15.7	563.5	1 197.3	166.5
Subtotal Mobilisation des eaux de surface et gestion durable des	4 421.4	55.9	172.2	2.2	-	-	966.2	12.2	140.3	1.8	1 120.5	14.2	1 065.5	13.8	7 916.1	64.3	2 441.7	4 616.9	857.5
B. Renforcement des Capacités nationales	43.8	3.4	-	-	67.7	5.3	161.3	12.6	845.4	66.3	-	-	157.1	12.3	1 275.3	10.4	222.0	896.2	157.1
C. Gestion du programme et pilotage	1 639.4	51.7	-	-	-	-	58.4	1.9	70.1	2.3	-	-	1 373.6	44.1	3 111.4	25.3	850.1	1 972.9	288.3
Total PROJECT COSTS	6 074.7	49.4	172.2	1.4	67.7	0.6	1 185.8	9.6	1 055.8	8.6	1 120.5	9.1	2 626.2	21.3	12 302.9	100.0	3 513.9	7 486.0	1 302.9

V. PROPOSITION D'AMENDEMENT DE L'ACCORD DE DON

51. L'accord de don signé par le FIDA et le Gouvernement le 13 février sera amendé pour tenir compte des modifications décrites dans la section précédente. Un résumé des principaux amendements est présenté ci-dessous :

Le **point D du Préambule** sera révisé pour refléter la contribution du PAM.

Le **point E du Préambule** se référant à la contribution de la FAE au Programme sera éliminé. La contribution du PNUD sera explicitée.

Section 2.01. Le montant du don sera révisé pour intégrer le financement supplémentaire et sa valeur en DTS.

Section 2.03b. Le montant de l'allocation initiale sera révisé et augmentera à 600 000 USD.

Sections 2.03c et 3.05. Suite à la loi portant sur le fonctionnement du MAEM-RH stipulant que le Secrétaire Général est seul habilité à engager les dépenses pour le compte du MAEM-RH sur les projets et budget national, les sections 2.03 (c) et 3.05 de l'accord seront amendées pour indiquer que le Secrétaire Général du MAEM-RH et Directeur du Financement Extérieur du Ministère des Finances gèreront le compte spécial sous le principe de la double signature.

Section 3.04. La contribution du Gouvernement sera révisée et s'élèvera à 2.6 millions USD.

Annexe 1, sous composante 1.1. point c). La description de la démarche du Programme vis-à-vis des petits barrages indiquera la priorité donnée à la réhabilitation d'ouvrages existants.

Annexe 1, sous composante 2.2. point a). L'assistance technique long terme et court terme seront employées.

Annexe 2. L'annexe 2 sera révisée pour refléter la nouvelle allocation du don et l'affectation aux différentes catégories. Il est aussi proposé d'ajouter des assurances quant au premier décaissement sous le financement supplémentaire, à savoir, l'approbation du PTBA 2011, la performance satisfaisante de l'équipe financière, et l'exécution des ouvrages hydrauliques programmés en 2010.

Annexe 3. Para. 4.2 sera amendé pour ajouter les postes additionnels suivants, responsable passation des marchés et aide-comptable. **Para. 6 de l'annexe 3** spécifiera que pour tous les postes à l'exception de celui du responsable en passation des marchés, la méthode de recrutement sera compétitive. Le recrutement rétroactif du responsable administratif effectif au 1^{er} juin 2010 sera soumis au Conseil d'Administration du FIDA pour approbation.

VI. SUITES A DONNER

- Lettre d'endossement du Gouvernement confirmant les amendements de l'accord de don.
- Soumission du mémorandum du Président au Conseil d'Administration, 14 juillet
- Examen de l'amendement de l'accord de don au Conseil d'Administration pour approbation, septembre 2010
- Amendement de l'Accord de Don, octobre 2010
- Signature de l'Accord de Don amendé, novembre 2010
- Entrée en vigueur, à la signature de l'accord de don, novembre 2010.

APPENDICES DU RAPPORT

Appendice 1: Liste des personnes rencontrées	1
Appendice 2. Résumé du Programme, extrait du rapport de pré-évaluation, 2007	3
Appendice 3. Exemple de schéma d'aménagement	7
Appendice 4. Notes sur la construction de citernes et de retenues	11
Appendice 5. Organigramme de l'UGP avec l'ajout du PRODERMO	13
Appendice 5. Cadre logique mis à jour	19

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROGRAMME DE MOBILISATION DES EAUX DE SURFACE ET GESTION DURABLE DES TERRES
MISSION DE MONTAGE DU FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE

Appendice 1: Liste des personnes rencontrées

M. Abdoukader Kamil, Ministre de l'Agriculture, MAEM-RH
M. Idriss Abdou, Secrétaire Général, MAEM-RH

Ministère des Finances

M. Amis Mohamed, Directeur du Financement Extérieur
M. Aboubaker Hossein, Directeur Adjoint Financement Extérieur

Direction de l'Eau, MAEM-RH

Dr. Gameldine Hossein Ali, Directeur
Mme Souad Ahmed Suleiman, Chef de Service, Appui à la gestion décentralisée des points d'eau
M. Kamil Daoud Ali, Chef de Service, Ressources en Eau
M. Abdallah Mohamed Abdallah, Chef de subdivision, Réglementation des Ressources en Eau

Direction de l'Agriculture, MAEM-RH

M. Mohamed Moussa, Directeur, Agriculture et Forêts

Direction des Grands Travaux, MAEM-RH

M. Awled Ahmed, Directeur
M. Saleh Daoud, Chef de Service

Districts Obock et Tadjourah

M. Mohamed Ali Mohamed, Sous Directeur de l'Agriculture
M. Daoud Alwan Daoud, Président du Conseil Régional (visite de courtoisie)
M. Idriss Ambassa, Secrétaire Général (visite de courtoisie)
M. Mohamed Ali Meeke, Chef du Comité de Pilotage, Saday

Unité de Gestion du Programme, MAEM-RH

M. Baragoita Said, Coordonnateur
M. Said Kaireh Yousuf, Coordonnateur Adjoint, Projet d'Appui à la Mobilisation des Eaux de Surface à usage domestique et agricole
M. Mokhtar Mahmoud, Sous coordonnateur régional, District Obock, Projet d'Appui à la Mobilisation des Eaux de Surface à usage domestique et agricole
M. Abdoukader Ibrahim, Responsable Forestier
M. Abdallah Barkat, Responsable pastoral
M. Ismael Elmi, Responsable hydraulique
M. Daoud Ibrahim, Responsable en passation des marchés, ex-Responsable Administratif et Financier
Mme. Saida Idriss, Responsable Genre, Projet d'Appui à la Mobilisation des Eaux de Surface à usage domestique et agricole
Mme Hariri Ali Ahmed, Secrétaire de Direction

CERD

Dr. Jalludin Mohamed, Directeur Général
Dr. Bouh Houssein, Responsable du Laboratoire de Géochimie du CERD
Dr. Abourahman Houmed-Gaba, Hydrogéologie

Croix Rouge Française

M. Khelil Aitout, Chef de Délégation
M. Abdoukader Hamadou Ali, Mobilisateur
M. Ahmed Borhane, Contrôleur des travaux
M. Kamil, Chef de l'entreprise Emeli

Organisations des Nations Unies et autres organisations internationales

M. Mario Touchette, Représentant, PAM
M. Alessandro Dinucci, Chargé de Programme, PAM

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROGRAMME DE MOBILISATION DES EAUX DE SURFACE ET GESTION DURABLE DES TERRES
MISSION DE MONTAGE DU FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE

Mme. Nicole Kouassi, Directrice, PNUD
M. Hassan Ali, Chargé de Programme, PNUD
M. Garry Charlier, Chargé de Projets, Banque Mondiale

Appendice 2. Résumé du Programme, extrait du rapport de pré-évaluation, 2007

1. *Le programme de mobilisation des Eaux de Surface et de Gestion durable des Terres a été développé suite à la requête du Gouvernement de la République de Djibouti en novembre 2005. Le Programme s'inscrit dans le cadre du Document Stratégique de la Réduction de la Pauvreté, de l'Initiative Nationale de Développement Social, et du Plan d'Action du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques (MAEM-RH). Le Programme est également aligné avec le cadre stratégique des interventions du FIDA notamment l'objectif stratégique d'assurer aux ruraux pauvres l'accès sûr à la terre et l'eau et de les doter des compétences pour exercer des pratiques améliorées de conservation et gestion des ressources naturelles.*

Contexte du pays et de la pauvreté

2. *L'économie djiboutienne se redresse avec peine d'une longue période de récession et d'une profonde crise interne. Pendant la période 1971 à 2000, les performances de l'économie djiboutienne ont été faibles. Depuis 2000, l'économie nationale connaît une croissance progressive. En 2006, le PNB a cru au rythme de 4,5%¹ par an dû à une augmentation du niveau des investissements public et privé notamment dans les infrastructures portuaires, ainsi qu'aux recettes de la rente des bases militaires qui vont faire gagner près de 3 points de croissance au PIB. En 1996, le Gouvernement djiboutien adopta avec l'appui du FMI et de la Banque Mondiale un programme d'ajustement structurel (PAS) suivi d'un programme d'ajustement structurel renforcé (PASR) à partir de 1999. Ces programmes ont permis notamment l'assainissement des finances publiques et du déficit de l'Etat ainsi que l'amélioration du système fiscal. Les résultats obtenus ont permis de restaurer la confiance des partenaires extérieurs de la République de Djibouti.*
3. *L'agriculture est très peu développée, du fait du manque d'eau, de la salinité des sols et des limitations en terre arable. L'élevage est estimé à 1 million de têtes conduits principalement en extensif sur 17 000 km² de parcours avec une forte charge en bétail et un déficit fourrager important. En conséquence, l'agriculture contribue faiblement à l'économie nationale et elle ne représente que 3,6%² du PNB. Cette contribution n'est pas suffisante pour couvrir les besoins alimentaires de la population et Djibouti doit donc faire face à des problèmes d'insécurité alimentaire et de commercialisation du cheptel national.*
4. *Le PIB par habitant de la République de Djibouti, relativement haut à USD 886 en 2003, ne reflète pas les conditions de vie qui prévalent dans le pays. Ce PIB par habitant est en effet biaisé par le coût de la vie élevé induit par la présence d'une communauté importante d'expatriés et par les salaires encore élevés des salariés de l'État, malgré les coupes budgétaires récentes. De façon globale, les indicateurs sociaux du pays sont en dessous des moyennes régionales. Djibouti figure dans la liste des pays à faible indice de développement, au 148^{ème} rang sur 177 pays de l'IDH (indice de développement humain) du PNUD. L'incidence de la pauvreté est plus forte (96,7%) au sein de la population rurale, alors qu'elle atteint 66,2% dans les villes de l'intérieur et 34,7% à Djibouti-ville. La population rurale est estimée à 150 000 personnes (20% de la population totale). Plus de 80% de cette population est constituée de nomades qui pratiquent un élevage extensif sur environ 1.7 millions d'ha de parcours collectifs du Nord et du Sud du pays. L'extrême pauvreté touche 83% de la population rurale.*

Stratégie et objectifs du programme

5. *Le programme répond à la problématique de la soif qui frappe la population pastorale pendant les saisons sèches. Le manque d'eau est une contrainte à la mobilité des animaux et l'exploitation de meilleurs parcours. Les communautés pastorales de Djibouti ont développé depuis très longtemps des systèmes pastoraux leur permettant d'exploiter durablement des écosystèmes marqués par une forte aridité et une relative rareté des ressources fourragères. Ce système, fondé sur la pratique de la*

¹ Estimation du MFI.

² Official Estimates, Economist Intelligence Unit Country Report May 2007.

transhumance, leur permet d'exploiter les pâturages des différents écosystèmes du pays en fonction des saisons. Malgré sa grande flexibilité, qui lui permet de résister à des situations de sécheresse, ce système semble aujourd'hui menacé par la dégradation progressive des ressources naturelles. En effet, on estime que la charge animale est en excédent de 63% par rapport à la capacité des parcours actuellement en usage. **L'objectif principal** du programme est d'améliorer les conditions de vie des communautés pastorales en promouvant une gestion durable des ressources naturelles. Les objectifs spécifiques sont: i) mettre en œuvre un programme de mobilisation des eaux de surface pour les personnes et les animaux afin de lutter contre la soif des populations et permettre une amélioration de la production agricole ; et ii) renforcer les capacités nationales d'organisation et de gestion sur les plans institutionnel, technique et social.

6. **Zone du programme et groupe cible** : Afin de maximiser l'impact du programme, trois **zones prioritaires** d'intervention ont été définies: 1) la forêt du Day et ses alentours; 2) les zones à proximité du petit Bara et du grand Bara et 3) la région du Gobaad. Le programme devrait toucher directement ou indirectement environ 6 000 ménages (soit environ 36 000 personnes). Les activités relatives à l'approvisionnement en eau aux fins d'élevage et la gestion des parcours et des forêts s'adresseront à l'ensemble des groupes socio-économiques. Les activités à caractère individuel, familial ou collectif – telles que le stockage de l'eau potable dans les citernes, la formation professionnelle concernant la transformation de produits de la forêt et les programmes de type "vivres contre travail" – concerneront les ménages plus pauvres possédant moins de 100 têtes de bétail, qui vivent principalement de la vente de ces animaux et qui dépendent de l'aide alimentaire.

Démarche du Programme

7. L'approche du programme sera basée sur les quatre principes généraux suivants: (i) La planification participative, qui permettra aux communautés de choisir, en fonction de leurs besoins, les aménagements à mettre en œuvre, leur localisation et le rythme d'installation, grâce à la réalisation d'un **schéma d'aménagement** ; (ii) Une approche intégrée de la gestion des ressources naturelles dans le cadre des activités pastorales visant à favoriser le déplacement des éleveurs afin de répartir la charge animale sur une plus grande zone et de diminuer ainsi la charge animale dans les zones fragilisées par le surpâturage ; (iii) Le caractère pilote du programme, à la fois par les innovations qu'il introduit et par les zones limitées dans lesquelles certaines de ces composantes interviennent, implique sa réplification future dans le cadre de nouveaux financements grâce à une stratégie de renforcement des capacités du MEAM-RH ; et (iv) une approche de genre prenant en compte la situation socio-économique des femmes et valorisant leur rôle dans la gestion des ressources naturelles en les impliquant aux prises de décisions du programme.

Composantes du programme

8. Le programme comportera trois composantes:

1) Mobilisation des eaux de surface et gestion durable des terres. Cette composante englobe quatre sous-composantes principales: i) la gestion de l'eau, qui regroupe la réfection et la construction de citernes et de réservoirs en terre pour l'eau potable et le bétail, ainsi que la construction de deux petits barrages à titre expérimental; ii) la gestion durable des terres, qui englobe la conservation des sols et des eaux en vue de protéger les structures hydrauliques et de régénérer la couverture végétale aux alentours, ainsi que le développement des parcours grâce à leur mise en réserve, leur réensemencement et leur reboisement; iii) l'amélioration de la production animale, qui inclut le recensement du cheptel, la formation des éleveurs et une couverture vétérinaire afin d'améliorer la santé des animaux; iv) la protection et la conservation, qui concernent les terrains forestiers dégradés, en particulier dans la forêt du Day et ses alentours. Les résultats immédiats de cette composante consistent en la mobilisation de 234 000 m³ d'eau de surface subvenant aux besoins en eau de 6000 ménages (soit 20% de la population rurale) pendant la saison sèche. Grâce aux travaux d'aménagement pastoraux et de conservation des eaux et sols, il est prévu que l'offre fourragère augmente de plus de 1 million d'unités fourragères améliorant ainsi les performances animales notamment la production de lait pour l'autoconsommation et éventuellement la vente.

2) **Renforcement des capacités nationales.** L'objectif de cette composante est de développer les capacités des communautés locales – organisées en comités – en matière de gestion des ressources naturelles. Les membres de ces comités seront formés à l'analyse, à la planification, à la gestion et au suivi de la mise en valeur des ressources naturelles collectives. En outre, le personnel technique du Ministère de l'agriculture (et, en particulier, celui des Directions de l'eau, de l'agriculture et de la forêt, et des ressources animales et celui des unités décentralisées du ministère au niveau régional) sera formé dans le domaine de la gestion intégrée et participative des ressources naturelles. Le résultat immédiat de cette composante est une meilleure capacité au sein du MAEM-RH pour exécuter la stratégie de mobilisation des eaux de surface, exécuter les travaux d'aménagement physique tout en tenant compte des aspects environnementaux, et lutter plus efficacement contre la soif en milieu rural.

3) **Coordination et gestion du programme.** Une unité de gestion du programme (UGP) sera créée au sein du Ministère de l'agriculture. Compte tenu du caractère pluridisciplinaire et intégré du programme, cette unité sera dotée d'un personnel à plein temps, grâce au détachement de fonctionnaires qualifiés des Directions de l'eau, de l'agriculture et de la forêt, et des ressources animales. La desserte sur le terrain et auprès des communautés sera assurée par les sous directions régionales de développement rural.

Gestion et Organisation du Programme

9. Le MAEM-RH sera l'Agent principal du programme et aura pour mission de veiller à ce que les interventions du programme s'inscrivent dans le cadre de son objectif et des orientations retenues pour sa mise en œuvre, et d'assurer la réplication de sa démarche aux futurs investissements hydrauliques et pastoraux. **Au niveau central**, une Unité de Gestion – localisée au niveau du MAEM-RH - assurera la gestion du Programme. Elle sera responsable de la planification, exécution et suivi des activités du Programme. **Au niveau régional**, le relais de la mise en œuvre du programme sera assuré par deux coordinateurs régionaux. Les coordinateurs régionaux seront postés à Tadjoura et Dikhil. Le coordinateur régional localisé à Tadjoura sera chargé de la zone Nord d'intervention du programme, en l'occurrence la zone de la Forêt du Day, du Mak'arassou et de Dorra. Le coordinateur régional localisé à Dikhil sera chargé de la zone Sud du programme, en l'occurrence la zonede Gobaad et As Eylal, et de petit et grand Bara. Les sous-directions de développement rural, au vu de leur proximité des communautés, seront chargées du travail de la mobilisation et de l'organisation des populations. Au niveau des communautés, le programme établira des comités de gestion de l'eau et des parcours. Ils développeront avec les équipes des sous directions régionales et de l'UGP des schémas concertés d'aménagement des ouvrages hydrauliques et agro-sylvo-pastoraux qui détermineront les activités à entreprendre par le programme ainsi que les rôles respectifs des comités et des administrations gouvernementales.
10. Le programme sera coordonné à 3 niveaux : (i) **au niveau national un Comité de Pilotage** (CP) sera mis en place par le MAEM-RH, présidé par le MAEM-RH, avec la participation du Secrétaire Général du MAEM-RH, du Directeur de la Direction de l'Eau du MAEM-RH, des représentants des Ministère de l'Environnement, des Finances, le Secrétariat Technique de l'Eau, un représentant du CERD et de l'ADDs, les Préfets des régions, les représentants des communautés et les bailleurs de fonds. Le Comité de Pilotage aura pour mission l'orientation des activités du programme, le suivi a posteriori des réalisations, la facilitation des relations du programme avec d'autres institutions publiques et privées, et l'organisation de mobilisation de fonds supplémentaires pour le financement de la stratégie de mobilisation des eaux de surface du Gouvernement ; (ii) **au sein du MAEM-RH, un comité de coordination technique** sera établi dont l'objectif sera d'assurer une bonne intégration et synergie entre les plans de travail et budgets des différents intervenants dans les sites du programme ; (iii) **au niveau des régions**, un comité de pilotage sera défini intégrant des représentants de l'ensemble des parties-prenantes (les représentants des communautés cibles, le Préfet de la région, le responsable de la sous direction régionale de développement rural et les représentants de l'assemblée régionale), ayant pour vocation de définir les priorités dans l'allocation des ressources au niveau local et à devenir un espace de concertation entre les différents acteurs du programme.

Coûts et Financement du Programme

11. Les coûts totaux du programme sont estimés à 11,637 millions USD sur une période de six ans. Le programme sera financé: (i) par un don du FIDA d'environ USD 3 millions soit 25,8% du coût total; et (ii) par un don du Fonds Français pour l'environnement (FFEM) d'environ USD 1.3 million soit 11,2% du coût total ; (iii) par un don du PNUD et FEM d'environ USD 1.07 million, soit 9,2% du coût total ; (iv) par un don du Programme Alimentaire Mondial (PAM) d'environ USD 3,5 millions (30,2% du coût total) qui financera les besoins en main d'œuvre ordinaire pour les différents travaux d'aménagement dans le cadre de son programme « vivre contre travail »; (v) par la Communauté pour environ USD 0,30 millions., soit 2,6% du coût total ; et enfin par le don de la Facilité Africaine de l'Eau (qui reste à confirmer), qui financera à hauteur de USD 0,28 millions soit 2,4% du coût total. une partie des études et de l'assistance technique. Le gouvernement contribuera à hauteur de USD 2,14 millions soit 18,5% du coût total.

Bénéfices et justifications

12. Deux types de bénéfices sont attendus de ce programme : des bénéfices pour les populations cibles et des bénéfices en matière de renforcement des institutions, et en particulier pour le MAEM-RH. En ce qui concerne les bénéficiaires, les bénéfices escomptés sont les suivants :

- Un accès plus facile et plus continu à l'eau de consommation humaine, une meilleure qualité de l'eau et de meilleures conditions de vie pour les femmes rurales ;
- Un meilleur contrôle des communautés sur les aménagements qui les concernent ;
- Une amélioration des conditions économiques et alimentaires des populations ;
- Un renforcement des capacités d'organisation des communautés ;
- Limitation des conflits intercommunautaires ;
- Une plus grande capacité locale à gérer et entretenir les aménagements.

13. Les bénéfices attendus pour le MAEM-RH sont les suivants :

- Meilleure connaissance de l'hydrologie et des potentialités techniques de construction de petits barrages ;
- Capacité à négocier les interventions du Ministère avec les populations ;
- Capacité à prendre en compte le rôle des femmes dans l'économie rurale ;
- Développement des compétences techniques dans le domaine de la mobilisation des eaux de surface ;
- Développement des compétences techniques dans le domaine du pastoralisme.

Appendice 3. Exemple de schéma d'aménagement

SCHEMA D'AMENAGEMENT PASTORAL

SITE RANDA- MAKARASSOU

Dans le passé, l'exploitation pastorale était en équilibre relativement stable avec les ressources naturelles disponibles. Le prélèvement des troupeaux correspondait sensiblement à la capacité de la nature à régénérer les pâturages. On pouvait penser que cette ressource naturelle, constamment renouvelée, était inépuisable.

Depuis plusieurs années, la sécheresse conjuguée aux pressions anthropiques ont considérablement réduit la capacité de régénération des pâturages et modifié la composition floristique des écosystèmes naturels. La capacité de charge des terres étant dépassée, le cycle infernal du surpâturage, de la dégradation de la végétation et de l'érosion des sols s'est installé.

Mais que peut-on concrètement entreprendre? Sans doute améliorer la connaissance sur les ressources en pâturages en procédant à des enquêtes, mettre au point de nouvelles techniques par la recherche, investir dans des projets. Mais il est surtout de la responsabilité des hommes de mieux gérer l'espace en l'aménageant.

Etant donné que la gestion de l'espace pastoral est devenue un problème majeur en milieu aride, ce schéma d'aménagement participatif se propose d'améliorer l'accès aux ressources fourragères sous-exploitées et la mise en repos des parcours dégradés en renforçant les règles coutumières en régression.

Appui du PROMES GDT

- Apporter un appui technique
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de santé animale de base, élevage des plants fourragers, entretien des ouvrages hydrauliques, surveillance de la qualité de l'eau de boisson,
- Financer selon le budget disponible les ouvrages de mobilisation des eaux de surface et autres activités prévues répondant aux priorités des bénéficiaires
- Faire des démonstrations au sein des mises en défens en matière de régénération des pâturages
- Participer à l'identification et aux marquages des parcelles de mise en défens
- Faciliter la mobilisation des vivres contre travail

Les rôles et responsabilités de la communauté/comité de pilotage local

- Identifier les parcelles de mise en défens ;
- Délimiter les contours des parcelles choisies pour la mise en défens
- Assurer le respect de la mise en défens des parcelles retenues durant mois ;
- Participer aux activités à haute intensité de main d'œuvre notamment sur la base des vivres contre travail ;
- Définir les priorités d'intervention dans la zone
- Appui à l'encadrement de la communauté et la mise en place des comités de gestion des points d'eau.
- Suivi des activités pour le compte de la communauté

A. Les travaux à entreprendre dans la zone de Randa-Makarassou durant l'année 2010

1. Citernes enterrées

1.1- Citernes à réhabiliter

Les travaux de réhabilitation des 5 citernes enterrées nécessiteront la participation de la communauté qui s'engage à mobiliser une cinquantaine ouvriers non spécialisé.

a- Citerne : DATA-HOUGOUB

b- Citerne : AMAYLOU

c- Citerne : ADODABA

d- Citerne : AWDI-ADAYTOU

e- Citerne : iLLAYSA

1.2- Citernes à créer

La création de 4 nouvelles citernes de 100 m3 chacune avec impluvium mobilisera environ quatre-vingt ouvriers non spécialisés :

Citerne 1 :
Lieu dit : KARMALOU

Citerne 2 :
Lieu dit : MAKARASSOU

Citerne 3
Lieu dit : ALHI-DAMOUM

Citerne 4
Lieu-dit : GUILAGIBLE

1.3- Activités d'accompagnement :

- mise en place des comites de gestion des points d'eau
- formation sur le traitement de l'eau, sur l'entretien et l'hygiène
- plantation des arbres autour de l'ouvrage
- suivi de la qualité de l'eau

La préoccupation du comité de pilotage est de trouver un équilibre entre les points d'eau et les pâturages disponibles.

2. Mise en repos et travaux de CES

- La pépinière de 500 m2 est mise en place dans l'enceinte du Jardin Administratif de Randa. Cette pépinière est gérée par les femmes membres du comité de Gestion du village de Randa identifiée en concertation avec le comité de pilotage et fournira les plants pour le reboisement des parcours et points d'eau des zones prioritaires du Nord (Makarassou, Awd'aa, Andabba-Madgoul).
- Le pastoretums de 2 ha sera mis en place à **Awdi Adayto**, parcours situé au nord ouest de Randa et qui constitue le point de passage des troupeaux en transhumance (cf. carte). Cette unité sera clôturée et aura un gardien recruté pour une durée déterminée sur proposition du comité de pilotage.
- L'unité pastorale de 400 ha qui sera mise en défens sera localisée à **BATIRAH ALEH**. Ce site a été choisi pour son potentiel de régénération naturelle. Cette superficie ne sera pas clôturée

mais juste marquée à l'aide de pierres et des tas de pierres au niveau de 4 extrémités. Ces travaux de marquages seront réalisés à l'aide de vivre contre travail. La surveillance de cette unité pastorale sera assurée par deux gardiens.

Près de 20 ha seront re-semés et 20 ha seront reboisés au sein de l'unité pastorale.

Le comité de pilotage se charge du respect de la mise en défens de l'unité pastorale. A cet effet elle est chargée de mener une campagne de sensibilisation et d'information. Le programme pourra assister le comité lors de cette campagne.

- Les terroirs de **Daaba Lagalen-Saboub-Gaours** sont proposés pour les travaux de conservation des eaux et des sols.

Près de 20 ha seront traités en pierres sèches principalement autour des points d'eau et autres. Lors de la correction des ravines près de 30 ha seront traités en gabion et pierres sèches.

Ces travaux de CES destinés à lutter contre l'érosion hydrique sont à haute intensité de main d'œuvre. Cette main d'œuvre rémunérée à l'aide des vivres sera fournie par le comité de pilotage sur la base d'un planning arrêté d'un commun accord.

3. Pistes

Les pistes suivantes seront réhabilitées :

ASSAYA-Batirah Alé
Assaya-Malay
Guilaguiblé-Makarassou
Awdi Adayto-Abilabka

4. Micro-barrage

Dans le secteur de Randa ,les études approfondies des sites potentiels des barrages des ouvrages de différente taille concernera deux sites :

- Santaba
- Dittilou sur l'oued Toha

B.Délimitation de la zone d'intervention du PROMES GDT

Carte détaillée de la zone de Randa Makarassou et environs (1/100 000)Localisation des interventions sur la carte de la zone

C.Les personnes ayant participées à l'élaboration du schéma

L'équipe de l'UGP

- | | |
|----------------------------|------------------------------------|
| - Baragoita Said Mohamed | Coordinateur du Programme |
| - Abdoukader Ibrahim Egueh | Responsable Forestier |
| - Ismael Elmi Habaneh | Responsable composante Hydraulique |
| - Abdallah Barkat | Responsable Pastoral |

Représentants de l'Administration

ADEN MOHAMED DAOUD sous préfet de RANDA
HOUSSEIN AHMED HOUSSEIN chef de village

Comité de pilotage :

- Hassan Ali Aras
- Ali Mohamed Adbara
- Loubak Daballeh
- Ali Hagaita
- Hebano Hassan Mohamed

- Hamadou Ewado
- Mohamed Said
- Kamil Issa
- Kadra Aramis
- Halima Hagaita
- Asia Kamil

D. Validation du schéma d'aménagement pastoral

Une réunion de validation du schéma s'est tenue à Randa le 06/06/10.

Ont assisté à cette assise les membres de comité de pilotage, les autorités locales et des représentants de la société civile de la localité dont les noms sont mentionnés ci-haut.

Les signataires du Plan d'aménagement pastoral et Hydraulique

Houssein Ahmed Houssein, Représentant de la sous préfecture
Mr Aden Mohamed Daoud, Chef de village de Randa
Mr Hassan Ali Aras Mohamed, Président du comité de pilotage
Mr Baragoita Said, Représentant de l'UGP

Appendice 4. Notes sur la construction de citernes et de retenues

Cette note est basée sur la visite de terrain le 21 juin 2010 conduite avec une équipe de l'UGP et de la Croix Rouge. L'objectif est d'examiner les modalités de mise en œuvre de la construction des citernes en entreprise et la maîtrise d'œuvre par les comités de pilotage communautaires.

Expérience de la Croix Rouge Française. Nous avons visité un chantier de citerne dans la zone de Rouelli sur la route Tadjourah-Obock. La citerne est d'une contenance supérieure à 200 m³. Entreprise : Emeli. Principales spécifications : impluvium dallé, bassin de décantation et de filtrage, citerne en béton à part le toit en tôle galvanisée, bassin de décantation à l'intérieur de la citerne, trou d'homme et trou pour puiser l'eau, trou d'aération protégé par moustiquaire, mur de protection, rigoles. Clôture en pierres ou branchages.

Les fouilles exécutées par la population mais les remblais n'ont pas été enlevés du chantier et bloquent actuellement l'avancement du travail de l'entrepreneur.

L'entreprise a une durée de contrat de 2 mois mais un retard de un mois est actuellement enregistré à cause du travail inachevé que la communauté doit encore effectuer. L'entrepreneur recrute la main d'œuvre ordinaire parmi les personnes ayant participé à la fouille et recrute également une personne âgée du village pour faire la liaison entre l'entrepreneur et la communauté. Il rémunère la main d'œuvre ordinaire à FDj 120/ heure pour 5 heures de travail/ jour. Les problèmes rencontrés : l'approvisionnement en eau du chantier ; inachèvement des travaux communautaires ; le devis est inadéquat avec travaux effectifs.

L'entrepreneur est intéressé par l'idée d'un marché de plusieurs citernes à exécuter sur un an. Il peut former main d'œuvre spécialisée dans la région et également contribuer à des initiatives communautaires pouvant bénéficier de son expertise.

La supervision est assurée par un privé qui occupe plusieurs fonctions : formateur dans la mission catholique de Tadjourah, conseiller régional et membre du comité de pilotage de Randa établi dans le cadre du PROMES-GDT. Il visite régulièrement le chantier et a recommandé plusieurs avenants à l'entrepreneur. Selon lui, les expériences en construction de citernes doivent être capitalisées pour améliorer les performances de celles-ci. Il estime que la citerne de 200m³ ne doit pas dépasser FDj 3.5 millions soit environ US\$ 20 000.

Le secrétaire général du comité de pilotage a indiqué la difficulté d'accès à l'eau d'un forage à 15 km environ. La communauté est composée de 30 ménages. Il a parlé de la difficulté de mobiliser la main d'œuvre compte tenu de la transhumance et ceci explique les difficultés rencontrées sur le chantier. Ils ont reçu une formation en gestion, suivi hygiénique et traitement de l'eau et l'entretien de la citerne. Leur comité de gestion est composé de 5 personnes, le président, le secrétaire général, le trésorier, le responsable entretien et le suivi hygiène. On a calculé que pour un plein remplissage de la citerne, elle peut subvenir aux besoins de la communauté pendant 50 jours ce qui suggère l'application d'un certain rationnement. Le comité de pilotage n'a pas encore fait ce calcul. La principale demande du Secrétaire Général est l'approvisionnement de la communauté en eau jusqu'au remplissage de la citerne.

Leçons tirées : (i) nécessité de former les comités sur la préparation et mise en place des chantiers notamment comment faire les fouilles et où placer les remblais ; (ii) spécifications techniques de la citerne Croix Rouge peut être adaptée aux citernes plus petites de 100 m³ ; (iii) compte tenu des capacités limitées de la citerne, il est préférable de désigner les citernes à des groupes de familles en particulier. Si la citerne est communautaire, les règles de rationnement doivent être clairement indiquées ; (iv) synchroniser l'exécution avec les périodes où la communauté est présente et s'assurer que la période entre fin des travaux et début de la saison des pluies est courte ; (v) assurer un approvisionnement en eau alternatif jusqu'au remplissage de la citerne.

Citernes du Projet d'Appui à la Mobilisation des Eaux de Surface à usage domestique et agricole. Le chantier est composé de 5 citernes. Les travaux sont gérés par le comité de pilotage communautaire dont le président est un vétéran de ce type de travail. Il a déjà participé à la

mobilisation des communautés pour la construction d'une école et d'un centre de santé. Les citernes en construction sont situées en bordure d'oued et auront un double usage d'approvisionnement en eau des ménages et d'irrigation de petits lopins de terres de l'ordre de 100 m³. Ces lopins de terres étaient auparavant irrigués par un forage mais depuis son équipement en pompe solaire, le débit a diminué et il est insuffisant pour l'irrigation des cultures. Les citernes sont considérées comme appartenant à la communauté qui compte environ 300 ménages. Les forages (environ 5 ?) constituent la source principale de l'eau à usage domestique.

Le mode d'exécution des citernes repose sur la participation communautaire et la maîtrise d'œuvre pour la supervision du chantier et le recrutement de la main d'œuvre qualifiée (pour la maçonnerie) et la main d'œuvre ordinaire. Il est intéressant de noter ici qu'un maçon formateur de la zone de Randa, district Tadjourah, a été engagé pour appuyer le chantier. L'UGP assure l'approvisionnement en fournitures (matériaux de construction, outillage, etc.) auprès de quincailleries à Djibouti, paie le transport de ces fournitures jusqu'au lieu de travail, et assure l'approvisionnement en eau du chantier. Sur la base des dépenses engagées jusqu'à présent et obtenues de l'UGP, le coût de la citerne – encore inachevée – atteint FDJ 6.4 millions. Il est à noter que les spécifications techniques de ces citernes sont plus développées et une quantité plus grande de béton est utilisée relativement à celles de la Croix Rouge.

L'état d'avancement des 5 citernes est varié mais aucune citerne n'est actuellement achevée. Les spécifications techniques : citerne toute bétonnée y inclus la dalle; trou trop plein grillagé avec couverture. Les bassins de décantation et de filtrage ne sont pas encore construits. Les fouilles sont complétées mais les remblais n'ont pas été déplacés. Les travaux semblent avoir démarré il y a 2 mois. La main d'œuvre semble être rémunérée à la tâche notamment les travaux de maçonnerie à un taux de FDJ 20 000 pour environ 1 mois de travail.

La formation du comité en entretien et traitement de l'eau est programmée.

Les principales contraintes du point de vue du comité de pilotage concernent le transport de l'eau jusqu'au chantier. Il semble que le comité de pilotage maintient une liste des personnes présentes sur le chantier.

La Direction des Grands Travaux assure la supervision du chantier.

Leçons tirées : (i) la maîtrise d'œuvre par le comité de pilotage a besoin d'être plus réglementée du point de vue préparation du chantier (fouilles et emplacement des remblais), gestion et rémunération de la main d'œuvre, recrutement de la main d'œuvre qualifiée ; (ii) considérer la possibilité de confier au comités de pilotage communautaires les travaux, le transport de l'eau et des fournitures afin qu'ils soient mieux en contrôle du chantier ; (iii) les spécifications techniques doivent être choisies pour obéir à deux critères, qualité de l'eau retenue dans la citerne et répliquabilité de cet ouvrage sans appui substantiel de l'Etat.

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROGRAMME DE MOBILISATION DES EAUX DE SURFACE ET GESTION DURABLE DES TERRES
MISSION DE MONTAGE DU FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE

Appendice 5. Organigramme de l'UGP avec l'ajout du PRODERMO3

Programmes et Projets de Mobilisation des Eaux PROMES-GDT et PRODERMO
 BESOINS EN PERSONNEL DE MISE EN OEUVRE (Projet de Plan de Personnel et d'Equipement)

	PROMES-GDT / FAE						PRODERMO						TOTAL			
	Coordination Technique	Qté	Gestion Admin/Fin	Qté	Passation Marchés	Qté	Total	Coordination Technique	Qté	Gestion Admin/Fin	Qté	Passation Marchés		Qté	Total	
Niveau Central	Coordinateur Principal	1					1	Coord. Adj. PRODERMO	1	Comptable	1	Resposable PM Adj	1	3	1	
	Coordin. Adjoint FAE	1	Resp. Admin/Fin	1	Resposable PM	1	3	Responsable Genie Civil	1	Resp. Suivi/Evaluat	1			2	4	
	Responsable Forestier	1	Comptable	1			2	Resp. Aménagiste	1	Resp. SIG/MIS	1			2	3	
	Responsable Hydraulique	1					1	Resp. Agonomiste	1					1	2	
	Responsable Pastoral	1					1	Topographe	1					1	2	
	Animatrice Genre	1					1	Secrétaire	1					1	2	
	Secrétaire	1					1	Chauffeurs	2					2	4	
	Chauffeurs	2					2							1	12	
	<i>S/total Staff</i>	<i>9</i>		<i>2</i>			<i>12</i>	<i>S/total Staff</i>	<i>8</i>		<i>3</i>			<i>1</i>	<i>12</i>	<i>24</i>
	Vehicules															
FIDA	1					1	IDA/BM	1					1	2		
FFEM						0								0		
BAD	1					1								1		
<i>S/total Véhicule</i>	<i>2</i>					<i>2</i>	<i>S/total Véhicule</i>	<i>1</i>		<i>0</i>			<i>0</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	
Niveau Régional/Local	Coordination Régionale							Coordination Régionale								
	Coord. Rég Tadj./FIDA	1					1	Aide-comptable	1					1	2	
	Coord. Rég Dikhil/FIDA	1					1	Aide-comptable	1					1	2	
	Coord. Rég Obock/FAE	1					1	Aide-comptable	1					1	2	
								Techniciens Hydrauliques	3					3	3	
								Techn. Agro-Forest/Elev	3					3	3	
								Animateurs	3					3	3	
								ONG/Commun/Sensibil.	3					3	3	
	<i>S/total Staff</i>	<i>3</i>		<i>0</i>			<i>0</i>	<i>S/total Staff</i>	<i>12</i>		<i>3</i>			<i>0</i>	<i>15</i>	<i>18</i>
	Véhicule							Véhicule								
FIDA	2					2	IDA/BM	3					3	5		
FFEM	1					1								1		
BAD	1					1								1		
<i>S/total Véhicule</i>	<i>4</i>		<i>0</i>			<i>4</i>	<i>S/total Véhicule</i>	<i>3</i>		<i>0</i>			<i>0</i>	<i>3</i>	<i>7</i>	
TOTAL STAFF UGP						15							27	42		
TOTAL VEHICULE						6							4	10		

³ Projet de Développement Rural Communautaire et de Mobilisation des Eaux (PRODERMO) financé par la Banque Mondiale

Annexe 6. Termes de référence du nouveau personnel et assistance technique proposés

1) Responsable en passation des marchés.

Responsabilités. Sous la supervision du Responsable Administratif et Financier de l'UGP, le Responsable en Passation des marchés aura en charge la gestion des acquisitions des travaux, des biens et des services du PROMES-GDT financés par les divers bailleurs de fonds du Programme et conformément aux procédures nationales et aux directives des bailleurs de fonds en la matière. Le responsable en passation des marchés aura les fonctions suivantes :

- Développe et met à jour le plan de passation des marchés du projet en fonction des plans de travail et budget annuels du Programme.
- Participe à la rédaction des dossiers d'appel d'offres selon les modes convenus dans les accords de don y relatifs.
- Participe à l'élaboration des dossiers de cotations des prix et procède à la consultation des fournisseurs.
- Suit l'avancement, le contrôle et l'évaluation des offres et propositions reçues.
- Veille à l'élaboration des rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres et à la formulation d'avis technique.
- Transmet aux bailleurs de fonds par le biais du Coordonateur du Programme, pour approbation, les dossiers d'appel d'offres et les pièces justificatives telles que les procédures de sélection des entrepreneurs/ fournisseurs, les rapports d'évaluation technique et financier, les procès verbaux de la Commission des Marchés.
- Prépare les contrats, après l'obtention des avis de non objection si c'est requis, et veille à leurs signatures par les personnes habilitées.
- Maintient un registre de tous les contrats de l'UGP et sous la supervision du Responsable Administratif et Financier, vérifie l'adéquation entre exécution du contrat et niveau de paiement.
- Fait le Suivi des acquisitions et de l'exécution du plan de passation des marchés et propose au Responsable Administratif et Financier les mesures correctives nécessaires.
- Veille à l'acquisition et à la gestion des biens et consommables acquis dans le cadre des projets gérés par l'UGP (matériel roulant, carburant et lubrifiant, matériels et mobiliers bureautiques et équipements informatiques).
- Conçoit et met en place une base des données fournisseurs, et développe des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de fonds de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.
- Met en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents y relatifs inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre le suivi à posteriori des Bailleurs.

Qualification. Diplôme universitaire avec 5 ans au moins en gestion d'entreprise et/ ou de projet de développement, avec une expérience pratique dans les procédures de passation des marchés du Gouvernement.

Sélection. Le responsable en passation des marchés est transféré de son poste de responsable administratif et financier, sous réserve d'approbation de cette procédure par le Conseil d'Administration du FIDA en Septembre 2010. Il sera recruté(e) sur la base d'un contrat annuel renouvelable en fonction des performances obtenues.

2) L'aide comptable

Responsabilités. Sous la supervision du Responsable Administratif et Financier de l'UGP, l'aide-comptable sera chargé de la bonne tenue des cahiers comptables, la gestion de l'inventaire et les paiements. L'aide-comptable aura les fonctions suivantes :

- Suivre la comptabilité du projet et la petite caisse et maintenir les journaux comptables à jour;
- Effectuer les paiements aux comités de pilotage communautaire pour la maîtrise d'œuvre des ouvrages hydrauliques ou pastoraux;
- Gestion de l'inventaire du projet notamment le suivi des véhicules, les fournitures de bureau, etc.;
- Effectuer les achats par bon de commande ;

- Participer à la préparation du plan de travail et budget annuel du Programme et des rapports financiers du Programme.

Qualification. Diplôme technique avec 3 ans au moins en comptabilité ou gestion financière.

Sélection. L'aide-comptable sera recruté par appel d'offre. Il/Elle sera recruté(e) sur la base d'un contrat annuel renouvelable en fonction des performances obtenues.

3) Les animateurs/rices

Responsabilités. Sous la supervision des coordonnateurs régionaux déployés à Randa et Dikhil, les animateurs/ rices auront un rôle fondamental dans la sensibilisation, mobilisation et formation des communautés. L'animateur/rice aura les fonctions suivantes :

- Effectuer une enquête socio-économique des communautés participants dans le Programme ;
- Participer avec le coordonnateur régional dans la sensibilisation des communautés aux objectifs et à l'approche du Programme, en mettant en exergue la participation des ménages relativement plus pauvres et les femmes ;
- Participer à la négociation avec les communautés quant à la définition de leur participation dans le Programme et la forme de cette participation (en nature, en travail, etc...) ;
- Assister le coordonnateur régional dans la constitution des comités de gestion pour les divers ouvrages hydrauliques, forestiers ou pastoraux ;
- Formation des comités de pilotage communautaires et des comités de gestion sur les capacités de gestion, méthodes participatives, participation des femmes ;
- Assister le coordonnateur régional dans l'organisation de formations plus techniques en collaboration avec les Directions techniques du MAEM-RH et des ONGs ;
- Participer à la formulation de plans d'aménagement annuels avec les comités de pilotage et de programme d'entretien des ouvrages hydrauliques et pastoraux avec les comités de gestion ;
- Effectuer le suivi avec les équipes de moniteurs PAM dans le district pour organiser le programme vivres contre travail;
- Effectuer le suivi de l'accès à l'eau et de l'amélioration de la conduite du cheptel avec quand nécessaire l'appui des directions techniques concernées du MAEM-RH ;
- Préparation de rapports périodiques sur l'avancement des activités du Programme.

Qualification. Diplôme technique avec 4 ans d'expérience dans le travail communautaire et l'application de méthodes participatives. Formation obtenue sur les aspects genre.

Sélection. L'aide-comptable sera recruté par appel d'offre. Il/Elle sera recruté(e) sur la base d'un contrat annuel renouvelable en fonction des performances obtenues.

4) L'assistance technique en gestion de Programme

Responsabilités. Le Conseiller Technique en Gestion renforcera les compétences de l'UGP du PROMES-GDT dans la planification, programmation, gestion des ressources humaines, capitalisation du savoir dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau en milieu rural, et gestion du partenariat avec les divers intervenants dans le secteur de l'eau.

Le Conseiller Technique en Gestion travaillera en étroite collaboration avec le Coordonateur du PROMES-GDT et le Directeur de la Direction de l'Eau, MAEM-RH. Il/ Elle s'acquittera des fonctions suivantes :

- Analyse des compétences de l'UGP et des principales directions techniques du MAEM-RH intervenant dans la mise en œuvre du programme eau en termes de planification, programmation, gestion des ressources humaines et capitalisation des expériences acquises.
- Sur la base de cette analyse des compétences, mettre en place des ateliers ou formules de formation des diverses équipes (formation en classe, coaching) et formuler des plans d'action individualisés afin d'améliorer les compétences de gestion individuelles et de groupe.
- Généraliser les outils de plan de travail et budget annuels et des plans de passation des marchés aux Directions de l'Eau et des Grands Travaux, et assister les Directeurs dans la consolidation d'un plan annuel du programme eau.
- Développer avec le Coordonateur, les Directeurs de l'Eau et des Grands Travaux, un plan d'affectation du personnel à des activités spécifiques permettant l'accomplissement des résultats annuels.
- Développer des outils simples d'évaluation et auto-évaluation du personnel et former le Coordonateur et Directeur de l'Eau à leur usage.
- Analyser les diverses méthodes que le MAEM-RH emploie pour suivre les performances du Programme eau et pour capitaliser les acquis.
- Développer des outils simples de documentation et assister l'UGP dans leur mise en place.
- Assister l'UGP à animer un groupe de réflexion sur la gestion intégrée de l'eau.
- Développer des rapports brefs et périodiques (2 par an) sur les réalisations et effets du Programme Eau du MAEM-RH (y inclus le PROMES-GDT) et le partager avec le Gouvernement, le Parlement et les bailleurs de fonds.

Qualification. Profile économiste, génie rural ou hydraulique avec une formation en matière de gestion. Expérience pratique de 15 ans au moins dans la planification/ programmation et suivi d'ouvrages hydrauliques et de gestion intégrée de l'eau en milieu aride, gestion d'équipes pluri-disciplinaires et collaboration avec le secteur public.

Sélection. Le conseiller technique en gestion sera sélectionné sur la base d'au moins 3 CV par le comité de pilotage du programme et avec l'approbation du FIDA. Il/elle sera recruté(e) sur la base d'un contrat d'assistance technique de courte durée, 4 mois/an. Le mandat et résultats à accomplir chaque année sera déterminé de commun accord avec le MAEM-RH et FIDA et intégré dans le PTBA du Programme.

Appendice 5. Cadre logique mis à jour

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses /Remarques importantes
<p>1. Objectif global Améliorer les conditions de vie des communautés pastorales (6,000 ménages) en promouvant une gestion durable des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de ménages dont l'indice d'accumulation des biens a augmenté (OMD 1, RIMS) désagrégé par sexe du chef de ménage ▪ Taux de malnutrition infantile (RIMS) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête de base RIMS, Enquêtes nutritionnelles PAM et Rapports d'études d'impact ▪ Enquêtes et rapports de mise en œuvre du PAM ▪ Evaluation à mi-parcours et finale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution favorable des conditions économique et monétaire ▪ Absence de sécheresse prolongée
<p>2. Objectifs spécifiques a) Améliorer la sécurité en eau des personnes et des animaux durant la période sèche et permettre une amélioration de la production agricole.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de ménages desservis par les points d'eau (RIMS) ▪ % des jours d'approvisionnement en eau par rapport aux besoins (RIMS) ▪ Capacité de charge animale des parcours améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de supervision du programme ▪ Rapport annuel d'activités du programme ▪ Enquêtes pastorales et hydrauliques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagements hydrauliques et pastoraux sont réalisés de manière intégrée
<p>b) Renforcer les capacités nationales d'organisation et de gestion sur les plans institutionnel, technique et social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de schémas d'aménagement hydrauliques et agro-sylvo-pastoraux établis dans la zone du programme et hors zone du programme par les Directions de l'eau, Agriculture et Forêt, et de l'Élevage. ▪ Nombre de comité de gestion de l'eau opérationnels (RIMS) ▪ Nombre de femmes en situation de prise de décision dans le comité (RIMS) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de schémas d'aménagement ▪ Suivi des comités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement du FEM/ PNUD, du FFEM accordés ▪ Programme vivres contre travail du PAM continue et les livraisons sont prévisibles.
<p>Résultat pour l'objectif de développement No. 1 - Une quantité d'eau de surface de 234000 m³ a été mobilisée. - L'offre fourragère a augmenté de plus de 1 million d'UF - Espaces forestiers aménagés d'une façon durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité totale de rétention des eaux de surface des aménagements hydrauliques réhabilités et construits. ▪ Compatibilité de la qualité de l'eau retenue par ces aménagements pour l'usage domestique et animal. ▪ Superficie de CES consolidée par des plantations forestières et 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi du fonctionnement hydrologique par le CERD ▪ Enquête de base ▪ Suivi MAEM-RH et UNICEF pour la qualité de l'eau retenue ▪ Enquêtes pastorales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité d'exécution en régie par le MAEM-RH est suffisante

	<p>fourragères</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equivalent UF de la biomasse des parcours aménagés ▪ Accroissement de la flore et de la faune en milieu forestier. 		
<p>Résultats pour l'objectif de développement No. 2</p> <p>- Des comités de gestion de l'eau et des parcours sont établis, dotés d'un plan d'aménagement pour une gestion durable de l'eau et des terres.</p> <p>- Les capacités du MAEM-RH et de ses partenaires ont été renforcées en termes de gestion intégrée des ressources naturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de comités de gestion établis et renforcés (RIMS) ▪ Degré d'appropriation de la population en termes d'entretien des ouvrages de CES, eau, parcours, forêts ▪ Travaux de diagnostic et de planification participatifs sont exécutés de manière autonome par le personnel de MAEM-RH et des sous-directions de développement rural ▪ Supervision du MAEM-RH des aménagements hydrauliques et agro-sylvo-pastoraux est de bonne qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi des comités ▪ Cahier des charges des comités ▪ Evaluation des performances du personnel UGP et de l'assistance technique ▪ Rapport de supervision 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approche participative est adoptée par les communautés grâce à des campagnes de sensibilisation et formation des équipes techniques
<p>Activités de la Composante 1: Mobilisation des Eaux de Surface et Gestion Durables des Terres</p> <p>- <u>Sous-composante 1.1 :</u> Aménagement d'ouvrages hydrauliques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et construction des ouvrages hydrauliques type citernes et retenues - Création de deux micro-barrages <p>- <u>Sous-composante 1.2 :</u> Gestion durable des terres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de CES - Mises en repos des parcours - Amélioration des parcours par re-semis d'espèces pastorales et plantations <p>- <u>Sous-composante 1.3 :</u> Amélioration de la Production animale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des éleveurs en matière de santé animale - Campagne de vaccination <p>- <u>Sous-composante 1.4 :</u> Protection et sauvegarde des espaces forestiers menacés dans la zone de la forêt du Day</p> <p>Travaux de régénération dans la forêt du Day et de sa périphérie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre, type et localisation des ouvrages de mobilisation des eaux de surface réhabilités et construits ▪ Etude approfondie sur 5 sites réalisée ▪ Nombre d'ha de terres améliorées par des mesures de CES (RIMS) et leur localisation ▪ Nombre d'ha de parcours gérés en commun d'une façon rationnelle (RIMS) et leur localisation ▪ No. Ha plantés en espèces fourragères et leur localisation ▪ Nombre de journées de travail HIMO (par genre) ▪ Nombre d'éleveurs formés désagrégé par sexe et par type de formation ▪ Nombre et type d'animaux vaccinés ▪ Nombre d'Ha aménagés dans la Forêt du Day et sa périphérie ▪ Nombre de ravines traitées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports suivi-évaluation CES ▪ Rapports de supervision ▪ Revue à mi-parcours ▪ Rapport d'achèvement ▪ Schémas d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés pastorales contribuent physiquement et financièrement aux investissements et leur entretien ▪ Respect des nouvelles règles de gestion des parcours et des espaces forestiers réhabilités et protégés

<p><u>Activités de la Composante 2: Renforcement des capacités nationales</u></p> <p>- Formation aux méthodes de gestion participative et élaboration des plans de gestion visant les communautés</p> <p>-Formation aux méthodes de gestion participative et élaboration des plans de gestion visant les cadres du MAEM-RH</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de femmes membres des comités de gestion (RIMS) ▪ Nombre de comités de gestion de l'eau et des parcours établis - Nombre de personnes formées en gestion et organisation des investissements communautaires (par genre) (RIMS) ▪ Nombre de personnes formés aux méthodes de gestion participative (par genre) RIMS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports suivi-évaluation ▪ Rapports de supervision ▪ Revue à mi-parcours ▪ Rapport d'achèvement 	<p>Bonne capacité de gestion du projet par le MAEM-RH</p>
<p><u>Activités/Composante 3: Coordination et gestion du programme</u></p> <p>Le programme est mis en œuvre avec une approche participative de gestion intégrée des ressources naturelles dans les 3 zones intéressées par le programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de l'Unité de Gestion du Programme (UGP) ▪ Mise en place du système de Suivi-évaluation ▪ Personnel national et assistance technique long terme recrutés et opérationnels ▪ % d'exécution des plans de travail et budget annuels ▪ % de déboursement du don FIDA, FFEM, FEM, PAM et Gouvernement ▪ Montant de financement additionnel mobilisé pour répliquer les interventions du programme dans d'autres zones ▪ Fréquence des réunions des comités de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi évaluation ▪ Suivi MAEM-RH ▪ Revue à mi-parcours ▪ Rapport d'achèvement ▪ Procès-verbaux des réunions des comités de pilotage 	<p>Supervision et suivi soutenu et efficient de la performance de l'UGP exercé par le Gouvernement et les bailleurs de fonds</p>